



Budget 2017

Le résultat comptable 2016 fait apparaître un excédent de 106 820 € qui sera affecté au budget de fonctionnement

Notre budget de fonctionnement s'élève à 725 500€

Ce budget englobe tous les besoins pour le fonctionnement de la collectivité. Deux postes principaux :

- Les frais de personnel qui restent stables à près de 300 000€.
- Les frais de fonctionnement, d'entretien courant et de réparation du patrimoine communal dont le montant total s'élève à 304 000€ .

A savoir que cette année encore la dotation d'état a baissé passant de 87 465€ à 80 595€ soit une baisse de 7,9%. Depuis notre arrivée à la Mairie il y a trois ans, cette dotation d'état a fondu de près de 30% représentant plus de 30 000€ .

Le maire n'a de cesse d'attirer l'attention sur cette baisse continue qui met à mal nos finances. Le tout nouveau Président de la République souhaite réformer la fiscalité locale en supprimant la taxe d'habitation pour 80% des Français. Comment seront financées demain les collectivités locales ? Nous souhaitons que l'Etat garantisse des ressources nécessaires au bon fonctionnement et aux services rendus par les municipalités.

Ceci étant et fidèles à nos engagements, nous avons, cette année encore, voté les mêmes taux d'imposition (taux d'imposition inchangés depuis notre arrivée à la mairie en 2014).

Nos besoins en investissement s'élèvent à 320 000€

Tous les investissements prévus en 2016 n'ont pu être réalisés. Si nous avons pu mener à terme les travaux de l'agence postale communale (APC) avec ouverture fin décembre 2016, les travaux d'extension du cimetière vont commencer prochainement. Le paiement des factures de l'APC début 2017 ainsi que le coût des travaux du cimetière de plus de 130 000€ sont donc imputables sur le budget de cette année. De plus nous souhaitons réhabiliter l'ancien bureau de poste pour en faire un logement aux normes qui sera loué. Le coût de cette opération s'élève à environ 80 000€.

Reste enfin et toujours les emprunts pour lesquels nous rembourserons, cette année, 44 635€ de capital auxquels il faut ajouter 17 370€ d'intérêts. Il reste aujourd'hui à rembourser 632 470€ d'emprunts soit une dette annuelle par habitant de 750€ !!!

Rallye des Gazelles 2017

Emeline BAUDESSON, habitante de Daours, et sa coéquipière Charlotte terminent 80^{ème} sur 130 participantes pour leur première participation à cette épreuve qui s'est déroulée dans le désert marocain.

Félicitations à ces deux jeunes passionnées qui ont tout mis en œuvre pour réaliser leur rêve.

La ténacité, l'envie dont elles ont fait preuve pour mener à bien ce projet ainsi que l'objectif humanitaire associé à ce rallye (cf. Daours Actualités de février 2017) sont tout simplement la déclinaison de valeurs qui donnent du sens dans la période : courage, humanisme et solidarité.

La municipalité, à qui Emeline était venue présenter son projet, est fière de ce résultat et ne peut qu'encourager ces jeunes femmes à renouveler leur participation.

Résultat des élections présidentielles 2017 à Daours

1^{er} tour : 23 avril 2017

Electeurs inscrits : 600
 Votants : 500
 Blancs : 5
 Nuls : 2
 Exprimés : 493
 Participation : 83.33%



Candidats	Voies obtenues	Pourcentage
Marine Le Pen	178	36,11%
Emmanuel Macron	104	21,10%
François Fillon	73	14,81%
Jean-Luc Mélenchon	72	14,60%
Benoît Hamon	30	6,09%
Nicolas Dupont Aignan	20	4,06%
François Asselineau	5	1,01%
Nathalie Arthaud	4	0,81%
Philippe Poutou	4	0,81%
Jean Lassalle	2	0,41%
Jacques Cheminade	1	0,20%

2^{ème} tour :
 7 mai 2017

Electeurs inscrits : 600
 Votants : 493
 Blancs : 33
 Exprimés : 452
 Nuls : 8
 Participation : 82.17%

Candidat	Voies obtenues	Pourcentage
Marine LE PEN	232	51.33%
Emmanuel MACRON	220	48.67%

Camp de vacances des ados 2017 : du 16 au 23 juillet 2017

Le camp de vacances des jeunes de 11 à 17 ans de Daours et Vecquemont aura à nouveau lieu en Vendée à Talmont-Saint-Hilaire. Ce camp situé à 500 mètres de la plage proposera, entre autres, bivouac, vélo, surf, journée au parc Indian Forrest...

Pour les ados de Daours, le tarif proposé pour cette semaine est de 225€ par enfant pour une famille non imposable et 275€ pour les autres. Le coût du séjour étant de 520€ par ado, la mairie prend le reste à sa charge.

Vous êtes intéressé, prenez contact avec la Mairie, une vingtaine de places sont disponibles. Inscriptions jusqu'au vendredi 17 juin 2017.



Brèves...



Vos élus ont souhaité utiliser l'espace de verdure situé aux feux tricolores pour fêter l'arrivée du printemps.

Avec l'aide des employés communaux, de grands panneaux de bois sur lesquels ont été dessinées les lettres du printemps ont été installés avec au premier plan des fleurs repiquées, en pots ou en pleine terre, qui symbolisent le redémarrage de la végétation.

D'autres idées ont fleuri pour égayer ce petit coin de verdure au gré des saisons. Si vous aussi vous avez des idées, n'hésitez pas à nous les communiquer.

► Appel à candidature pour la foire de la Saint Adhélard

La prochaine foire de la Saint Adhélard se tiendra le dimanche 17 septembre 2017. Afin de satisfaire aux exigences de sécurité nous avons besoin de bénévoles pour tenir les accès. Aussi nous serions preneurs de personnes qui puissent nous consacrer quelques heures ce jour là. Vous pouvez vous inscrire en mairie (03 22 48 37 30). Une réunion préparatoire aura lieu début septembre pour finaliser l'organisation et la place de chacun. Nous vous remercions d'avance pour votre investissement qui permettra à cette foire de se tenir dans les meilleures conditions.

► Croix du cimetière

Lors du Conseil Municipal du 24 mars nous avons décidé de reporter, sine die, le déplacement de la croix du cimetière qui est en mauvais état. Ne disposant pas cette année du budget nécessaire à cette opération, nous attendrons que la procédure de reprise des concessions abandonnées soit menée à terme pour y procéder.

► Modifications des activités périscolaires 2017/2018

Une réflexion est menée quant à l'accueil du mercredi après-midi des élèves à l'école. En effet, nous avons constaté que moins d'une dizaine d'élèves utilisent ce service cette année. Eu égard au coût et sachant que 17 élèves quittent notre école à la rentrée pour intégrer le collège, compensé par seulement quatre nouvelles inscriptions d'élèves, cette réflexion s'impose. Un prochain conseil municipal aura à se prononcer sur le sujet.

► Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.)

Les délais administratifs ne nous permettent pas l'ouverture de ce RPI avec Vecquemont, Aubigny et Bussy les Daours à la prochaine rentrée. Ce n'est que partie remise, cette année supplémentaire permettra d'affiner l'organisation des écoles et des transports.

► Repas des aînés.

Le Conseil Municipal a décidé de supprimer la possibilité pour les personnes ayant plus de 67 ans de choisir entre le repas et le colis. Le repas est un moment de convivialité organisé par la mairie tandis que le colis, servi par le CCAS, s'adresse à ceux qui rencontrent quelques difficultés. La gestion et la logistique de ces événements n'en sera que simplifiée.

En conséquence, vous avez plus de 67 ans dans l'année, vous êtes invité au repas qui aura lieu le 26 novembre 2017. Si de plus vous êtes non imposable, vous êtes éligible au colis offert par le CCAS. Un coupon réponse sera distribué cet été dans les boîtes aux lettres. Pensez cependant dès aujourd'hui à réserver votre dimanche 26 Novembre 2017.

► Ballon au poing : Une nouvelle saison

La reprise a eu lieu ce 30 avril. Cette année, 3 équipes porteront les couleurs de Daours :

Une équipe de minimes et deux équipes seniors, une évoluant en championnat de 1ère catégorie et la deuxième évoluant en 2ème catégorie. Pour rappel, l'équipe de 2ème catégorie a été sacrée championne de France 2016. Nous espérons que le cru 2017 sera aussi bon et sera couronné du même succès. Venez nombreux les supporter.

Travaux de bricolage et de jardinage

Rappels

Brûlage des déchets



Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité,

tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Nous rappelons qu'il est interdit de brûler à l'air libre tout type de déchets et notamment les déchets verts.

Les fumées issues de ces brûlages sont fortement émettrices de polluants tels que les particules fines. Outre la gêne et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue à la dégradation de la qualité de l'air.



Nous vous demandons donc de respecter la réglementation en vigueur.

Enquête PLUi

La Communauté de Communes vous a adressé un questionnaire concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Ce questionnaire encarté dans le journal du Val de Somme N°40, distribué fin avril, doit permettre de collecter des éléments intéressants sur le regard que chacun peut porter sur notre territoire et nos aspirations sur son devenir.

Ce PLUi est l'affaire de tous. Aussi, le nombre de retours de ces questionnaires doit être significatif pour être le reflet le plus complet de vos attentes. Vos expressions nous permettront de porter vos attentes dans les commissions en charge de préparer ce PLUi.

Alors à vos crayons. Une fois rempli vous pourrez le déposer en mairie. Nous nous chargerons de les faire parvenir à la Communauté de Communes du Val de Somme.

Permanences...

	Juin 2017	Septembre 2017	Octobre 2017	Novembre 2017	Décembre 2017
Permanences de 17h00 à 18h00	<u>Vendredi 2</u> DINE Philippe RICHARD Stéphane	<u>Vendredi 1</u> PORTEJOIE Cath. BOSCO Giovanni	<u>Vendredi 6</u> GIGUERE Nicole BOSCO Giovanni	<u>Vendredi 3</u> GIGUERE Nicole TERRIER Antoine	<u>Vendredi 1</u> DINE Philippe GEORGET Patricia
	<u>Vendredi 16</u> BARDET Didier DINE Jérôme	<u>Vendredi 15</u> GIGUERE Nicole RUTTEN Céline	<u>Vendredi 20</u> DINE Philippe DUCHAUSOY Sophie	<u>Vendredi 17</u> BARDET Didier DUMOULIN Patrick	<u>Vendredi 15</u> BARDET Didier RICHARD Stéphane

Heures d'ouverture au public de la mairie : **Lundi** 8h30 - 12h00 ; 13h30 - 18h30
Vendredi 8h30 - 12h00 ; 13h30 - 16h30